



PENDANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, LA BRADERIE DES ACQUIS SOCIAUX CONTINUE !

CAMIEG

Le 9 juin, une délégation de notre Fédération a rencontré la Direction de la Sécurité sociale (DSS) à la demande de celle-ci. L'annonce faite, par ces représentants du Gouvernement, a été claire. À la suite de la crise sanitaire, due au Coronavirus, les Électriciens et Gaziers salariés ou retraités doivent faire preuve de solidarité envers la Nation. Voilà pour poser le décor !

Depuis cette 1^{re} rencontre, nous connaissons les chiffres du hold-up qui se prépare comme en 2014 avec les excédents des salariés. Cette fois-ci, la nouveauté concerne la présence des retraités. Au 1^{er} janvier 2020, les excédents cumulés représentaient 404 millions d'euros :

127 millions d'euros pour la section comptable des actifs et 277 millions d'euros pour la section comptable des retraités. Rappelons que la responsabilité de ces excédents revient entièrement au ministère qui a toujours refusé de prendre des décisions, depuis la création de la CAMIEG en 2007, pour équilibrer les comptes.

Pourtant des solutions existaient pour résoudre ce faux problème (des améliorations de la grille de remboursements et des baisses de cotisation, si cela ne suffisait pas, étaient possibles), mais FO n'a jamais été entendue ni soutenue ; notre OS s'est souvent sentie bien seule pour réclamer l'utilisation

de ces excédents qui n'appartiennent qu'aux seuls assurés pour la section comptable des retraités !!!

La DSS a informé notre Fédération que, pour la section comptable des retraités et dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale 2021 (PLFSS qui est établi chaque fin d'année précédente) une ponction de 134 millions d'euros sur les 277 millions que nous possédons serait effectuée !

La DSS annonce également, **pour la section comptable des retraités :**

- Une diminution de 5 % de notre cotisation CAMIEG (FO avait proposé moins 25 % pour 2021 et 2022) qui est, à ce jour de 2,36 % soit une baisse d'environ 0,12 % qui va représenter, pour une retraite de 1800 euros/mois, une « aumône » pour améliorer notre pouvoir d'achat de 2,16 euros/mois.

- Une baisse de la cotisation de solidarité de 1,39 % à 1,15 % (payée par les salariés depuis le désengagement financier de nos anciens Employeurs envers ses anciens salariés). Pour info, cela s'est passé en février 2005, 1 mois après la création de la CNIEG (il est bon de rappeler que ce changement de financement n'a pas augmenté le coût de la protection santé pour les salariés). Cette baisse de 0,24 %, qui va

profiter aux seuls salariés, va mettre en péril, à moyen terme, les ressources de notre section comptable, car il ne fallait pas descendre en dessous de 1,20 % comme le proposait notre OS.

■ Et enfin une bonne nouvelle, même si elle est insuffisante à nos yeux au regard du montant des excédents que nous possédons, avec une amélioration des prestations optiques (pour un montant de 2,9 millions d'euros).

La FNEM FO rejette en bloc ce dictat inacceptable et méprisable envers une population qui continue à être « la vache à lait » de nos gouvernements (souvenez-vous des nombreuses années de non-revalorisation de nos pensions ainsi que de la dernière augmentation de notre taux de CSG (6,6 à 8,3 %) pour la grande majorité d'entre nous, etc.. Nous prévenons que Les OS qui deviendraient complices de toutes ces décisions unilatérales auraient des comptes à rendre aux retraités, pensionnés de tous ordres et de leur famille.

CSM R

Là aussi la position de FO est limpide. Nous avons dénoncé l'augmentation précipitée et injustifiée des cotisations CSM R en 2019, car notre argumentaire était basé sur des faits incontestables (2019 voyait une mise en place du 100 % santé de la Sécurité sociale (0 % reste à charge) et il était évident que la CAMIEG allait davantage intervenir.

Nous avons demandé, en commission assurances/prévoyance de la CCAS d'attendre le 1^{er} trimestre 2019 pour prendre une décision d'augmentation des cotisations, car par exemple, pour les appareillages auditifs, notre surcomplémentaire n'allait plus intervenir ou très peu. Le bilan financier 2019 de la CSM R montre qu'avec 10 millions d'euros de non consommés, FO avait raison. Donc l'augmentation de cotisation 2019 était injustifiée.

Le démarrage du nouveau gestionnaire a été laborieux pour de nombreuses raisons, mais il reste anormal que ce soient les assurés qui fassent les frais de ce changement ; la gestion s'améliore et la possibilité de pouvoir utiliser, pour la gestion des dossiers, les agences SOLIMUT/MUTUELLE de France (pour celles et ceux qui ont la chance d'en avoir une pas trop loin de chez eux), est une véritable aubaine. À quand la totalité des agences du groupe !

Mais il faut croire que rien ne doit se dérouler normalement avec la CSM R, car nous avons entendu, dans une instance, l'évocation d'une baisse de la dotation des activités sociales de la CCAS (nous laissons bien entendu cette dernière affirmation à son auteur) des 27 millions d'euros sous prétexte que la totalité de cette dotation n'est pas utilisée chaque année et que le niveau moyen des pensions versées par la CNIEG avait augmenté (depuis 2011 date de la création de notre sur complémentaire).

Il est bon de rappeler qu'en 2011, les fédérations syndicales, qui ont œuvré à la création de la CSM R (sur une proposition FO de l'époque), avaient dit que la dotation devait correspondre à 50 % du montant global des cotisations des assurés. Vœu pieux (non écrit, dommage), car s'il avait été respecté, cette dotation devrait représenter, aujourd'hui, environ 40 millions d'euros.

Bien entendu que la totalité de ces 27 millions d'euros ne sont pas utilisés ces dernières années, mais parce qu'il y a une volonté de ne pas les utiliser malgré une décision du CA/CCAS de le faire. FO le dénonce depuis plusieurs années, sans succès.

Ne croyez-vous pas qu'il existe des solutions pour utiliser la totalité de la dotation par exemple en augmentant les barèmes de la tranche gratuite pour les retraités et pensionnés les plus démunis ou en créant un système de répartition de l'aide à cotisation plus simple.

FO dénonce ces intentions malsaines ; les retraités et pensionnés n'ont pas à subir financièrement les difficultés de trésorerie de la CCAS. Chacun prendra ses responsabilités !!!